

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/68

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 22 octobre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-deux octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Joël TESTON premier adjoint.

Date de convocation : le 14 octobre 2013.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10
votants : 11*

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

*Présents : M. TESTON - CROZIER - AUZAS - BEUGNET - CORNET - HILAIRE -
JOLLIVET - SALA - VERNET - VOLLE*

Excusé : Mr BOUAZZA a donné procuration à Mme BEUGNET

Absents : M. MAURIN - DELAUZUN - FIALON

Mme SALA a été élue secrétaire.

**Objet : Achat de terrains à M et Mme RUEL Thierry.
Aménagement de la zone AUO de la Grand Terre.**

Le Premier adjoint rappelle le programme d'aménagement de la zone AUO de La Grand Terre.

Il rappelle également la nécessité de réaliser des cheminements piétons conforme aux orientations d'aménagement du PLU.

HD

Il propose au Conseil Municipal de procéder aux acquisitions de terrains appartenant à M et Mme RUEL Thierry nécessaires à la création de ces chemins piétons.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'acquérir les parcelles suivantes appartenant à M et Mme RUEL Thierry, sis La grand Terre :

| N° de parcelle | Superficie |
|-------------------------|--------------------------|
| D 1 889 | 104 m ² |
| D 1 888 | 96 m ² |
| Total à acquérir | 200 m² |

- FIXE le prix d'acquisition à 1 € pour l'ensemble des parcelles.
- DECIDE de déduire la superficie de ces parcelles de la superficie totale sur laquelle la PVR est exigible.
- PRECISE que la régularisation sera effectuée lors de l'encaissement du solde de la PVR prévu dans la convention de financement.
- PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- CHARGE M. Joël TESTON, Premier Adjoint, de signer les actes notariés correspondants et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 22 octobre 2013.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 23 octobre 2013.
LE PREMIER ADJOINT,
Joël TESTON,



REÇU A
LA PREFECTURE LE

28 OCT. 2013